

Trois nouveaux cas de déblocage anticipé dans les PEE/PEG/PEI



De nouvelles possibilités de débloquer l'épargne salariale par anticipation sont disponibles⁽¹⁾ :

1. Rénovation énergétique de la résidence principale
2. Achat d'un véhicule propre
3. Activité de proche aidant

Si vous souhaitez bénéficier d'un de ces trois cas de déblocage anticipé, nous vous invitons à vous connecter sur votre espace personnel.

Compte tenu de la publication des modalités pratiques restant à venir de la part de l'administration, la liste des pièces justificatives n'est pas encore définitive. Le délai de validation de votre dossier est susceptible d'être impacté.

(1) Décret no 2024-690 du 5 juillet 2024 portant transposition de diverses mesures prévues par l'accord national interprofessionnel du 10 février 2023 relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise

Retrouvez les réponses à vos questions dans l'espace sécurisé du site dans le menu « Aide & Contact » de la page d'accueil.